



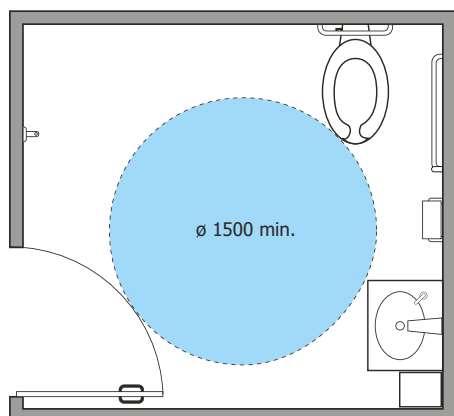
Toilette universelle

SIGNALISATION

- Identification de la salle de toilette au moyen du pictogramme international d'accessibilité.
- Signalisation non genrée recommandée.

SUPERFICIE

- Superficie minimale de 1 700 mm de diamètre, disposant d'une aire libre au sol d'au moins 1 500 mm de diamètre pour permettre la manœuvre circulaire d'un fauteuil roulant.



© RBQ

PORTE

- Espace libre au sol d'au moins 920 mm sur 1 500 mm situé devant la porte.
- Sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Largeur libre de la porte d'au moins 800 mm.
- Poignée de porte à levier ou à anse et située entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol.
- Dispositif de verrouillage pouvant être utilisé avec le poing et installé entre 900 mm et 1 000 mm au-dessus du sol.
- S'ouvre vers l'extérieur à moins qu'une aire de manœuvre libre d'au moins 1 500 mm de diamètre soit libre de tout obstacle à l'intérieur lorsque la porte est en position ouverte.
- Si équipée d'un ferme porte, celui-ci doit être réglé de façon à pouvoir ouvrir en exerçant sur la poignée une poussée de 38 N pour les portes donnant vers l'extérieur ou de 22 N pour les portes intérieures.

- Si elle donne sur l'extérieur, l'installation d'un ouvre-porte automatique est recommandé.
- Le mécanisme d'ouverture doit être situé près de la porte, entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol et en dehors du champ d'ouverture de la porte.

CUVETTE

- Centre de la cuvette situé à une distance comprise entre 460 mm et 480 mm du mur le plus près et offrant une zone libre d'obstacle d'au moins 900 mm de l'autre côté de la cuvette (zone de transfert).
- Chasse d'eau de la cuvette à détection automatique ou à commande (éviter les boutons-poussoirs à double chasse), située entre 500 mm et 900 mm au-dessus du sol et à au plus 350 mm du côté de la zone de transfert.
- Hauteur du siège situé entre 430 mm et 460 mm au-dessus du sol.
- Siège surélevé amovible recommandé pour être utilisé lorsqu'un client en exprimera le besoin.

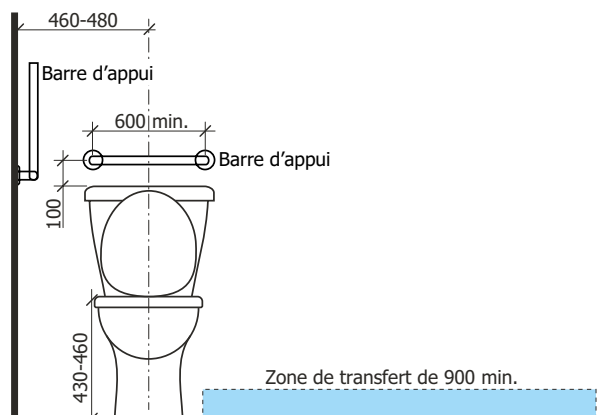


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

BARRES D'APPUI

- Située sur la paroi latérale la plus près de la cuvette : barre d'appui en forme de L, fixée horizontalement et munie de composants horizontaux et verticaux d'au moins 760 mm de longueur, le composant horizontal se trouvant de 750 mm à 850 mm au-dessus du sol et le composant vertical étant fixé à 150 mm en face de la cuvette.



Toilette universelle

- Située derrière la cuvette : barre d'appui d'au moins 600 mm de longueur centrée par rapport à la cuvette ou deux barres d'appui d'au moins 300 mm de longueur situées des deux côtés du robinet de chasse qui sont fixées à la paroi arrière et à la même hauteur que la barre d'appui fixée à la paroi latérale ou à 100 mm au-dessus du réservoir d'eau.

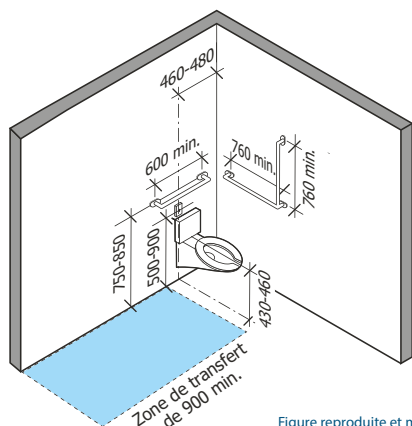


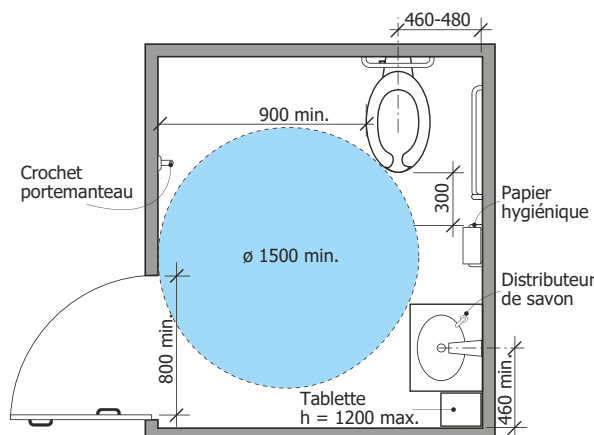
Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

ACCESSOIRES

- Distributeur de papier hygiénique : fixé à la paroi latérale la plus près de la cuvette et dont la partie inférieure doit être située entre 600 mm et 800 mm au-dessus du sol et l'extrémité la plus rapprochée du distributeur de papier hygiénique doit se trouver à 300 mm du devant de la cuvette.
- Accessoires : devant être à portée de la main et situés à moins de 1 200 mm au-dessus du sol (distributeur de papier, séchoir à mains, interrupteurs, crochets, etc.).
- Distributeur de savon : installé à au plus 1 100 mm au-dessus du sol et à au plus 500 mm du devant du lavabo.
- Poubelle sanitaire : installée sur la paroi latérale la plus près de la cuvette, à une hauteur maximale de 1 000 mm au-dessus du sol.
- Miroir : bas du miroir situé à une hauteur maximale de 1 000 mm au-dessus du sol ou incliné et ajustable par rapport à la verticale.
- Table à langer : hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol lorsque déployée, dégagement pour les jambes d'au moins 760 mm de largeur,

685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur. La poignée permettant de déployer la table à langer doit être située à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.

- S'il n'y a pas de comptoir, une tablette située à au plus 1 200 mm au-dessus du sol.



© RBQ

LAVABO

- Hauteur de maximale de 865 mm au-dessus du sol.
- Espace pour les jambes sous le lavabo de 760 mm de large, 685 mm de haut et 485 mm de profondeur.
- Robinetterie à levier ou actionnée automatiquement (détecteurs de mouvements), située à au plus 430 mm du rebord du lavabo.
- Tuyaux d'alimentation en eau et d'évacuation calorifugés s'ils sont exposés (à moins de limiter la température de l'eau à 4⁵⁰ Celsius).
- Espace libre au sol devant le lavabo d'au moins 800 mm sur 1 200 mm, situé devant le lavabo.

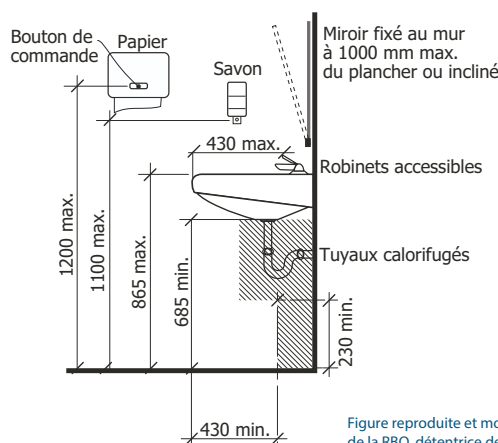


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.